

montant de la note ci-jointe; vous ne trouveriez pas juste que je payasse ce qui m'a été demandé par des autorités, puisque je n'aurais point fait d'ouvrage et je ne serais pas venu dans ce pays sans l'invitation formelle de Monsieur le Préfet. J'aurai l'honneur, Monsieur le Maire, de me rendre à votre hôtel demain vers neuf heures du matin et je vous prie etc.

P.S. Monsieur le Préfet m'a dit que le Ministre de l'Intérieur l'avait autorisé à faire à mon égard tout ce qu'il jugerait convenable. Plusieurs des officiers municipaux m'ayant fait l'honneur de me demander des exemplaires de ma cantate, je vous prie de vouloir bien leur en donner".

Als tegenstuk van dezen brief kan het schrijven van den heer De Stassart aan den maire van den 28^{sten} October dienen; het luidt als volgt:

„M. de Chazet poète connu par ses succès dramatiques a fait pour être jouée sur votre théâtre une pièce infiniment agréable et dont il vous a remis des exemplaires, il a fait aussi une cantate qu'il vous a présentée et il serait infiniment sensible à un témoignage de satisfaction de la part de la ville de Rotterdam, mais il porte ses prétentions un peu haut et voudrait une somme de 600 florins non compris les frais d'impression, frais d'auberge, etc. Je crois que 600 frs. tout compris suffiraient bien, cette somme serait ajoutée aux autres dépenses de la fête donnée à Leurs Majestés. Le Ministre de l'Intérieur à qui j'en avais parlé avait cru convenable d'accorder à M. de Chazet une gratification et telle que je la fixe ici, elle sera certainement allouée lors de la reddition des comptes et sur quittance de M. de Chazet, il est logé à St. Lucas au Hoogstraat où vous pourriez lui envoyer un des préposés de la caisse municipale avec la somme dont il s'agit et qui serait chargé d'en prendre quittance".

Het schijnt dat de zaak op dezen voet geregeld is. De Chazet is doorgestaan met verzen maken en heeft de teruggekeerde Bourbons met evenveel vuur bezongen als hij het hier in ons land Napoleon had gedaan.

Het affiche van de voorstelling in den schouwburg op Zaterdag 26 October 1811, te half zes precies, waarin eerst het stuk van De Chazet en daarna twee „opéras comiques" vertoond werden, berust in het Rotterdamsche Archief (nr. 159. De archieven van den Grooten Schouwburg). Het begin ervan luidt aldus: